

Sujets pour les émissions de Radio Pkumel de Goudomp

dans le cadre du programme USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance pour l'aménagement des pêcheries de la ria Casamance

bailleur de fonds : USAID/Wula Nafaa

Les émissions sont programmées les samedis et ont une durée d'une heure. Elles sont interactives (les gens peuvent participer par téléphone) et présentées par 3 animateurs pour les langues Français, Wollof, Diola, Mandingue et Pular.

lexique :

- aménagement est l'ensemble des règles à appliquer pour la mise en valeur et la bonne gestion des ressources halieutiques. Première phase est l'organisation et la structuration des acteurs de la pêche (pêcheur, mareyeur et autre transformatrice) et l'élaboration d'un état des lieux de leur matériel de travail
- pêcheries comprend tous ce qui est lié à la filière pêche
- ria est une partie inférieure d'une vallée, ou d'un système de vallées, profondément envahie par la mer
- approche de la chaîne de valeur : la commercialisation d'un produit comprend des maillons ou étapes apportant un valeur qui est à optimiser.
- gestion écosystémique des pêches : cette approche se base sur la présomption que la pêche n'est pas une activité isolée mais partie intégrante d'un écosystème. Ainsi, il faut considérer les besoins et contraintes des hommes, de leur environnement et d'éviter de se focaliser sur une seule espèce de poisson.

Sujets

- la ria Casamance
- la zone de pêche de Boudié/Balantacounda
- l'impact de l'installation des zones de frayère
- la nécessité de la récupération des piles usagées
- pourquoi l'utilisation du monofilament est interdite
- la maille et la taille de poisson réglementées
- discussion sur les aspects de la reconversion
- l'objectif des visites d'échange entre pêcheurs de différentes zones de pêche
- discussion sur les activités communautaires environnementales
- pêcheries en branchages, pêche au fagot ou acadjas
- ZZP : zone de pêche protégée de la ria
- la manutention des poissons
- la chaîne de valeur

Ziguinchor, 14 avril 2010

I. La vision :

Le Gouvernement du Sénégal considère les ressources halieutiques des eaux sous juridiction sénégalaise comme patrimoine national : le droit de pêche dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise appartient à l'Etat qui peut en autoriser l'exercice par des personnes physiques ou morales de nationalité sénégalaise ou étrangère. La gestion des ressources halieutiques est une prérogative de l'Etat : l'Etat définit, à cet effet, une politique visant à protéger, à conserver ces ressources et à prévoir leur exploitation durable de manière à préserver l'écosystème marin. L'Etat mettra en œuvre une approche de prudence dans la gestion des ressources halieutiques en introduisant le concept de cogestion pour une gestion durable des ressources halieutiques.

Le message délivré sur la pêche depuis les années 1970 est celui d'une crise permanente due à la surexploitation chronique et généralisée, qui s'aggrave. L'évaluation scientifique porte le plus souvent sur la régulation des prélèvements sur les stocks ou les écosystèmes, c'est-à-dire à une échelle assez vaste. L'évaluation de l'état, des menaces et des risques de cette ressource vivante est communiquée aux décideurs. Toute la gestion des pêches s'emploie ensuite à régler les problèmes de surexploitation.

L'hypothèse dans cette approche est que la compétition entre individus incite à sélectionner les techniques les plus efficaces et à les concentrer dans les mains des meilleurs compétiteurs (concentration). Il semble par contre qu'une dimension locale dans la gestion halieutique crée un équilibre dans l'exploitation par les différents acteurs.

La finalité de la gestion des pêches ne devrait pas être la réglementation de l'accès aux ressources, mais la création des conditions qui rendront cette réglementation inutile, c'est-à-dire les conditions d'une pêche durable. Les pêcheries artisanales ne doivent pas être réduites à des systèmes isolés d'extraction de ressource. Elles doivent être considérées comme des systèmes intégrés, diversifiés, pourvoyeurs de services durables et il faut éviter que les pêcheurs soient écartés du processus de gestion. On risque alors de ne plus les considérer comme producteurs mais simples usagers de la ressource.

Après une bonne connaissance de la diversité des pêcheries locales par des descentes de terrain (approche de proximité), un long processus d'information et de sensibilisation implique directement les acteurs de la pêche dans une réflexion concertée sur un aménagement des pêcheries qui réinstalle un nouvel équilibre d'exploitation. Une autorégulation des acteurs de la pêche assure la durabilité de cet équilibre.

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
BP 120
Ziguinchor
33 991 45 92
crevette@ideecasamance.org
ideecasamance@arc.sn
Banque CBAO 204 36 400 265

www.ideecasamance.org

La ria Casamance

Une ria est une partie inférieure d'une vallée, ou d'un système de vallées, profondément envahie par la mer.

La ria Casamance est un long couloir de 360 kilomètres d'Ouest à l'Est. Sa largeur varie de 50 m à Dianah-Malari jusqu'à 8 km à l'embouchure avec un resserrement à Ziguinchor ou le point Emile Badiane atteint 640 mètres. L'influence des marées de l'Océan Atlantique peut être sentie jusqu'à Dianah-Malari à quelque 200 kilomètres de l'embouchure. Comme le delta du Saloum, la ria Casamance est définie comme estuaire inverse, avec des taux de salinité en forte augmentation vers l'amont, jusqu'à pouvoir atteindre 170‰. L'eau des océans a une salinité de 35‰ ! Dans les mois de juin/juillet, l'eau au niveau de Goudomp peut contenir le double en sel de l'eau de la mer !

La pluviométrie est passée de 1 522 millimètres dans la période 1918-1969 à 1 1890 mm en 1970-2003. Elle atteint actuellement une moyenne de 1 374 mm. Par contre, l'évaporation est passée de 1 936 mm en 1986 à 2 786 mm actuellement. C'est surtout l'évaporation qui explique le phénomène que l'eau est beaucoup plus salée en amont.

Les espèces de poissons observées dans la ria Casamance sont de 59 espèces dans le secteur aval de l'embouchure à Ziguinchor, de 42 espèces dans le secteur Ziguinchor à Simbandi Brassou et de 22 espèces dans le secteur de Simbandi Brassou en amont. Les plus abondantes sont Arius (cong), Ethmalosa (cobo, thiallo), Elops (loul, lack), Gerres (friture, khour khour), Liza (mulet, khir, saour), Mugil (guiss) et Tilapia (ouass). Le Service de pêche compte quelque 7 000 pêcheurs actifs dans la ria Casamance.

La mangrove compte uniquement deux espèces : *Rhizophora racemosa* et *Avicennia nitida*. La mangrove était estimée à 150 000 hectares en 1980 et en compte actuellement seulement 84 000 ha.

Posez vos questions que nous allons essayer de répondre :

.
. .
.

La zone de pêche de Boudié/Balantacounda

La zone de pêche de Boudié/Balantacounda est délimitée à l'Ouest par le bolon de Diagon/Singuer (N : 12 36.205 ; O : 15 57.989) et la zone localement appelée Mankoudiara Noug (N : 12 39.233 ; O : 15 58.476) et à l'Est par le bolon de Massaria (N : 12 34.255 ; O : 15 36.868) et l'embarcadère de Niafor (N : 12 32.198 ; O : 15 38.965), soit quelques 44 kilomètres de longueur suivant le canal.

La gestion de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda est confiée au Cadre de Concertation de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda, érigé en Association dénommée Cadre de Concertation de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda.

Le Cadre de Concertation de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda est composé des délégations des Communautés Rurales de Bambaly, Djirédji, Kaour, Djibanar et Simbandi Balante et des délégations des communes de Diattacounda et Goudomp.

Chaque délégation d'une collectivité locale est composée d'un(e) représentant(e) des collègues (organisation des acteurs de la pêche selon le métier) que compte la collectivité locale, d'un(e) représentant(e) du conseil rural/municipal, d'un(e) représentant(e) du CLCOP ou de la commission communale chargée de la pêche et du relais communautaire pour la pêche. Chaque collectivité locale, en tant que représenté, a ordonné par délibération que la délégation agit en tant que représentant au nom et pour le compte de la collectivité locale.

Le Cadre de Concertation de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda propose les esquisses d'une convention locale pour approbation à chaque collectivité locale. La proposition d'une convention locale est alors présentée au Service Régional des Pêches Continentales à Sédhiou pour validation qui l'envoie alors à l'administration compétente pour authentification et composera alors la réglementation en vigueur.

La réglementation en vigueur s'impose par force de loi et l'autorégulation :

- Chaque collectivité locale installe des comités (villageois) de gestion qui assurent l'autorégulation de la réglementation en vigueur par ses habitants. Les villageois en infraction sont convoqués par le comité qui trouve une solution à l'amiable.
- Une embarcation avec hors-bord et commandé par un agent assermenté surveille à l'application de la réglementation en vigueur.

Les zones de frayère/d'alevinage/de repos

Une frayère est l'endroit où les poissons posent leurs œufs (se reproduisent).

De nombreux poissons (et mollusques et crustacés) ont un cycle de vie complexe avec des frayères, des zones d'alevinage et de nourrissage distantes les unes des autres ce qui les oblige à de longues migrations. Il est vital de conserver toutes ces zones qui sont essentielles à l'accomplissement du cycle de vie d'un poisson si l'on veut maintenir l'espèce ou la population de poissons. Les poissons qui passent leur stade adulte dans les eaux libres, utilisent abondamment les habitats peu profonds et productifs que l'on trouve dans les zones humides côtières, notamment la mangrove, comme frayères, zones de nourrissage et d'alevinage. Il s'ensuit que ces zones humides entretiennent des processus écologiques essentiels pour les stocks de poissons même si elles n'hébergent pas nécessairement elles-mêmes d'importantes populations de poissons adultes.

Les zones de frayère doivent être délimitées par des balises bien visibles pour tout le monde. Les populations riveraines doivent avoir participé aux concertations sur l'installation de ces zones et être informé de leur implantation. Pour avertir des étrangers, des panneaux bien visibles doivent être érigés autour de la zone.

La pêche dans une zone de frayère est interdite pour TOUT le monde :

donc interdit pour épervier, félé-félé, senne de plage, ligne, pour TOUT le monde.

Pour mieux protéger les poissons et leur donner des refuges, les populations riveraines peuvent y installer des récifs artificiels :

- piquets (en bambou)
- branchages
- troncs d'arbres
- dépôts de pierres

Posez vos questions que nous allons essayer de répondre :

.

.

.

Les piles usagées

Législation :

Depuis 1991, les piles sont considérées en Europe comme déchets dangereux. En France, la loi oblige les enseignes de la grande distribution à les récupérer. Des bacs de collecte pour piles usagées sont d'ailleurs disponibles à cet effet.

Ne plus jeter les piles à la poubelle mais les rapporter dans les lieux où elles sont collectées est une obligation conformément au décret n°99-374 du 12 mai 1999.

Consultation : Décret n° 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination (JO du 16 mai 1999)

Composition d'une pile

Il faut savoir que les piles contiennent des métaux lourds toxiques et nocifs pour l'Environnement (Nickel - Cadmium - Mercure - Plomb - Fer - Zinc - Calcium - Aluminium - Magnésium - Lithium), qu'elles représentent la part la plus polluante de nos ordures ménagères et surtout qu'il est dangereux de les retrouver dans la Nature. Une seule pile bouton au mercure de montre pollue 1m³ de terre soit environ 100 millions de fois plus que son volume, pendant au moins 50 ans et 400 litres d'eau ! Elles sont également dangereuses pour chacun d'entre nous, car les piles au lithium, même hors d'usage, peuvent éclater si le pôle positif entre en contact avec du métal.

Si les piles sont éliminées avec les ordures ménagères, elles vont polluer l'ensemble des sous-produits de l'usine : mâchefers, boues issues du lavage des fumées et cendres volantes, ... issus de l'incinération.

Les substances qui n'auront pu être retenues par les filtres vont se concentrer dans la biosphère et, à moyen terme, elles risquent de constituer un danger pour la vie des humains, des animaux et des plantes. Laisser les piles usagées à ciel ouvert et les exposer aux intempéries, entraîne des risques de détérioration et tout que cela comporte (rouille, fuite de métaux lourds et infiltration dans les sols pour à terme polluer les sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques).

Avec, pour conséquences, que ces métaux sont très souvent cancérigènes et peuvent créer des allergies, des troubles du système reproducteur et des effets neurotoxiques. Le hic est que, une fois dans la terre ou l'eau, les composants toxiques de ces métaux sont très persistants dans le temps et pénètrent directement dans la chaîne alimentaire, exposant les animaux et les êtres humains à une intoxication lente mais certaine.

Le recyclage

Il faut savoir qu'en France, 2 usines seulement sont capables de recycler de grandes quantités de piles usagées.

Elles disposent de fours à 1 200 degrés pour fondre les piles et en récupérer les métaux lourds.

D'autres procédés existent, La France dispose aussi de sites de traitement (6 sites pour le traitement des piles, un site pour les accumulateurs au nickel-cadmium et 4 pour les accumulateurs au plomb) d'une capacité théorique supérieure à la totalité des quantités mises sur le marché.

Le ferro manganèse récupéré de la carcasse des vieilles piles est réutilisé par exemple dans la robinetterie, des rails de chemin de fer. La poudre grise chargée en zinc est réemployée pour des gouttières ou faire de la peinture antirouille.

Le nylon monofilament

Ces dernières années, le nylon monofilament a été très largement utilisé, principalement parce qu'il est plus difficile à distinguer et donc plus efficace pour la pêche.

L'usage des fils multifilaments est également très répandu dans plusieurs pêcheries aux filets dérivants. Ces fils ont l'avantage d'être moins rigides que le monofilament, de sorte qu'une fois pris, le poisson ne peut pratiquement plus s'échapper. Ils sont également moins volumineux et plus faciles à manipuler. Pour remédier à leur plus grande visibilité sous-marine, les multifilaments sont colorés en fonction de l'environnement dans lequel ils sont utilisés.

LA NATURE NE PEUT PAS DECOMPOSER LE MONOFILAMENT, qui reste donc très longtemps intact

Parmi les déchets issus de la pêche, les filets en monofilament faits à partir de fibres synthétiques sont les plus dangereux. Si ces filets s'accrochent ou s'emmêlent, ils sont souvent coupés et laissés en mer.

Le monofilament ne se dégrade pas dans la nature. Les boules de filets laissées ainsi à l'abandon continuent à pêcher durant encore des dizaines, voir des centaines d'années. Un massacre parmi les poissons qu'on ne peut plus manger. On appelle cela la pêche fantôme et un gâchis épouvantable.

Posez vos questions que nous allons essayer de répondre :

- .
- .
- .

DECRET N° 98-498 FIXANT LES MODALITES D 'APPLICATION DE LA LOI PORTANT CODE DE LA PECHE MARITIME

I - Pêche artisanale

Article 28

L'usage des engins pour la pêche artisanale dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise est soumis aux règles suivantes :

- (a) Filets maillants de fond
 - maillage minimal : 100 mm
- (b) Filets maillants dérivants de surface
 - maillage minimal : 50 mm
- (c) Filets à crevettes
 - maillage minimal : 24 mm
- (d) Sennes de plage
 - maillage minimal : 50 mm
- (e) Filet maillant encerclant
 - maillage minimal : 60 mm
- (f) Epervier
 - maillage minimal : 40 mm
- (g) Filet filtrant à crevettes
 - maillage minimal : 24 mm
- (h) Filet dormant à crevettes
 - maillage minimal : 40 mm
- (i) Senne tournante coulissante
 - maillage minimal : 28 mm

Article 29

Le maillage des filets de pêche artisanale est déterminé par la mesure de la maille étirée ou longueur de maille.

La maille étirée est la distance comprise entre deux nœuds opposés, mesurée du milieu d'un nœud au milieu de l'autre nœud opposé, le fil compris entre les deux nœuds opposés étant complètement tendu.

Les filets sont mesurés mouillés. Il est fait usage d'une règle graduée. Le maillage retenu est égal à deux fois la moyenne des mesures d'une série de dix côtés consécutifs mesurés du milieu du premier nœud au milieu du onzième nœud.

Article 30

Il est interdit d'utiliser ou de détenir à bord des embarcations de pêche des filets maillants fabriqués à partir d'éléments monofilaments ou multimonofilaments en nylon.

SECTION II

TAILLES ET POIDS MINIMA DES ESPECES

Article 37

Sont interdits, la capture, le transport, le transbordement, la détention, la vente, la mise en vente et l'achat des poissons, crustacés et mollusques suivants :

Poissons

- sardinelles (*Sardinella aurita* et *sardinella maderensis*) d'une taille inférieure ou égale à douze centimètres ;
- ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*) d'une taille inférieure ou égale à quinze centimètres ;
- chinchards (*Decapterus rhonchus*, *Trachurus trecae* et *Trachurus trachurus*) d'une taille inférieure ou égale à quinze centimètres ;

La taille des poissons est mesurée de l'extrémité du museau au creux de la nageoire caudale.

Pour les crevettes le moule est de 200 individus par kilo

Discussion sur les activités communautaires environnementales

Le projet de IDEE Casamance, avec l'appui financier de USAID/Wula Nafaa, intervient dans les régions de Ziguinchor et Sédhiou, couvre 04 départements (Sédhiou, Goudomp, Ziguinchor, Bignona), 09 arrondissements et intervient dans les 17 Communautés Rurales de Djiredji, Djibanar, Adéane, Niaguis, Ouonck, Coubalan, Enampore, Karthiack, Mlomp, Djinaki, Djibabouya, Bemet Bijini, Bambali, Simbandi Balante, Yarang Balante, Mangaroungou Santo et Simbandi Brassou avec les 05 communes de Goudomp, Ziguinchor, Marsassoum, Samine Escale et Diattacounda.

Des activités environnementales avec pour objectif principal de conscientiser et de mobiliser la population locale autour du thème « une pêche durable et équitable » sont prévues dans ces 22 collectivités locales durant les mois de août, septembre et octobre 2009. Les acteurs de la pêche de la collectivité locale doivent jouer un rôle substantiel.

Pour l'organisation des activités environnementales (théâtre, éducation à l'environnement, reboisement de la mangrove, collecte piles usagées ou autres), IDEE Casamance demande à chaque Conseil Rural, CLCOP ou commission de commune concernée de proposer une activité et un lieu. Le budget est très limité et le but est en premier lieu d'initier une activité symbolique qui mobilise beaucoup de monde et fait du bruit au sein de la collectivité locale. Les fonds sont alors principalement destinés à un repas ou autre habillement de l'activité et aux frais d'organisation (transport, convocation, publicité) qui doit mobiliser le plus de monde possible dans un point focal de la collectivité locale.

Le budget est de 100 000 F CFA par collectivité locale.

Un rapport d'activité doit être présenté. Une compilation est divulguée dans la zone d'intervention et mise en compétition. Les trois activités les plus appréciées seront récompensées.

L'approche écosystémique fusionne deux modèles liés mais susceptibles de converger. Le premier est la gestion de l'écosystème qui consiste à protéger et à préserver la structure et les fonctions de l'écosystème en intervenant sur les composantes biophysiques de l'écosystème (par exemple en créant des aires marines protégées, en diminuant les prises (accessoires) de juvéniles ou en organisant des activités communales de reboisement de la mangrove). Le second est la gestion halieutique, qui consiste à procurer de la nourriture et des moyens de subsistance ou des revenus à l'homme en gérant les activités de pêche.

Ainsi, une approche écosystémique des pêches, conduit au développement durable en recherchant le bien-être à la fois pour l'homme et pour l'environnement. L'approche écosystémique tient compte des usages et des utilisateurs au sens large du milieu marin (dont la pêche) et de la nécessité de reconnaître et de concilier les nombreux objectifs de ces utilisateurs de manière à ce que les générations à venir puissent aussi tirer pleinement parti des biens et des services offerts par le milieu marin. Cette approche voit aussi dans l'homme une composante essentielle de l'écosystème dans lequel la pêche prend place, et elle s'intéresse principalement aux interactions à l'intérieur du système.

Il est alors essentiel que l'homme non seulement est conscient de la fragilité de l'écosystème dont il est partie intégrante mais qu'il maîtrise aussi la tactique pour

participer à sa sauvegarde. Cette attitude nécessite un savoir faire spécifique, appuyé par une collaboration entre les différents échelons de la société.

L'activité environnementale est un outil mis à la disposition de la collectivité locale pour inciter pareil collaboration et développer un savoir faire communal. L'appui pécuniaire, modeste et donc symbolique, est confié à un comité de gestion dans lequel siègent le Conseil Rural/la Municipalité, le CLCOP et les représentants des acteurs de la pêche. Ce comité choisi une activité, un lieu, une date et les participants. Toute dépense est budgétisée. Le comité demande aussi une participation financière ou d'autre forme à la collectivité locale.

Le résultat de cette interaction est soumis à l'approbation du Conseil Rural/la municipalité. La proposition approuvée et tamponnée est envoyée à IDEE Casamance.

S'il en est besoin, la collectivité locale fait appel à un appui technique des Services d'Etat comme la Pêche, Eaux et Forets ou autres structures d'appui comme le CADL ou le CAR.

Ainsi, une synergie se crée au sein de la collectivité locale qui fera modèle et renforcera la cohésion sociale.

Les pêcheries en branchages, pêche au fagot ou acadjas

Le long du Soungrougrou et de la Casamance, dans le Yacine et le Balantacounda, les aînés nous ont mentionné une forme de pêche originale, qui serait locale et qui a disparu de nos jours, appelée dara en balante et baon en mandé. Les hommes, par groupes de deux à dix, plantaient dans les endroits peu profonds du fleuve ou des bolon, des piquets en bois de palétuvier appelés manko. Ces piquets, distants les uns des autres d'une vingtaine de mètres, s'entouraient progressivement d'herbes et de branchages, qui attiraient le poisson.

A la fois considéré comme technique d'élevage, piège et refuge où les poissons naissent, se nourrissent, se développent, l'acadja (parcs de branchages) peut être considéré comme un moyen de reconstitution de la biodiversité et une technique de rente.

Les "acadjas" sont construites en branches d'arbres, les bois plus durs formant la structure périphérique, les branches plus souples et abondamment ramifiées formant l'intérieur de l'acadja. Les acadjas sont de préférence installées dans des eaux tranquilles et peu profondes, ne dépassant pas 1,5 m de profondeur.

L'implantation de l'acadja consiste en la délimitation d'une clôture avec des bois très résistants pouvant résister aux courants forts des crues et aux grands vents. Des branchages sont disposés en grandes quantités de manière à tapir le site sur une hauteur de 0,5 à 1 mètre. De petites allées çà et là sont aménagées, facilitant le passage des pirogues au cours de l'exploitation. Un habitat artificiel est ainsi constitué pour certaines espèces de poissons. L'acadja offre une protection contre les prédateurs, sert de frayères commodes et de l'alimentation par le développement du plancton sur les surfaces des branchages immergés et sur le fond de l'eau clos enrichi par la décomposition du bois.

Une fois l'acadja aménagé, le refuge qu'il constitue favorise la pénétration des poissons pendant plusieurs mois, voire plus d'un an. Quatre facteurs fondamentaux concourent à la croissance de la population de poissons dont l'importance relative varie au fur et à mesure que l'acadja mûrit : l'immigration des poissons extérieurs, leur croissance et leur reproduction à l'intérieur de l'acadja, la densité des branchages pendant la crue.

Ces acadja augmentent considérablement les prises et protègent aussi les berges et les nouvelles plantations de mangrove.

Zone de pêche protégée (ZPP)

Que penseriez-vous de la création d'une zone de pêche protégée dans un morceau de la ria Casamance se trouvant entre l'axe Bambali-Diattacounda et l'axe Bouna-Kouniara Santo.

On pense en premier lieu d'interdire complètement la pêche dans cette zone.

Un exemple est le bolon de Bamboung dans le Sine Saloum ou en 2003 est créé l'Aire Marine Protégée ou AMP de Bamboung.

Des études de l'IRD en 2007 ont démontré que après 3 ans :

- on compte 23 espèces de plus, donc une biodiversité plus riche
- il y a plus de petits poissons
- il y a plus de grands poissons et de prédateurs
- il y a moins de poissons de taille moyenne

Posez vos questions que nous allons essayer de répondre :

.
. .
.

La manutention des poissons

La FAO estime à 25 % en moyenne les pertes de poisson, après capture, dues de mauvaises manipulations (déchargement, transport...) et à des procédés inadéquats de conservation du poisson.

Une fois hors de l'eau le poisson meurt, et le processus de décomposition commence aussitôt si des précautions ne sont pas prises depuis la pêche jusqu'à la consommation.

Comment maintenir la fraîcheur du poisson

Le traitement du poisson à bord de la pirogue. Dès sa sortie de l'eau, le poisson nécessite des soins particuliers. Pour bien conserver le poisson :

- l'éviscérer le plus rapidement possible. Même si les consommateurs n'ont pas toujours l'habitude d'acheter du poisson vidé, c'est un facteur important de prolongation de sa fraîcheur et fermeté. Effectivement, les acheteurs se méfient de cette présentation car elle ne leur permet plus de contrôler la qualité.
- bien rincer à l'eau de mer
- ne pas tasser le poisson au fond de la pirogue
- ne pas piétiner
- prévoir les bacs pour recevoir le poisson et éviter les chocs durant le transport. En effet, si le poisson est endommagé par des chocs en début de circuit, le produit final ne sera pas de bonne qualité car les enzymes et les bactéries auront une activité accrue au niveau de chaque meurtrissure.
- protéger le poisson du soleil en le couvrant
- protéger le poisson contre les insectes à tous les stades. Les mouches pondent leurs oeufs sur le poisson mouillé. Après éclosion, les larves se développent en creusant des galeries dans la chair et causent de gros dommages jusqu' leur transformation en adulte ailé. Il faut rassembler puis brûler les débris tombés sur le sol (afin de détruire les oeufs déjà pondus par les insectes)
- effectuer un tri car les poissons capturés des périodes différentes et donc arrivés à des stades différents de dégradation doivent être séparés les uns des autres. Il en est de même vis--vis de la taille car les petites pièces se détériorent plus rapidement que les grosses

Si possible, il faut utiliser de la glace.

- alterner couche de glace et couche de poisson
- rapport glace/poisson est de 1/1 et mieux 2/1

Ne pas mélanger la glace avec du sel !!

La glace conserve un bon poisson mais n'améliore pas la qualité d'un poisson déjà pourri

Demandez des conseils en cas de doute au Centre de Pêche de Goudomp.

La chaîne de valeur

La commercialisation d'un produit comprend des maillons ou étapes apportant une valeur qui est à optimiser.

Il faut, dans chaque étape ou maillon, éviter des pertes et diminuer le mauvais traitement du produit.

Exemple :

Si le pêcheur apporte un mauvais produit au mareyeur celui-ci peut mal vendre son produit et donc pas payer le pêcheur

On parle d'une chaîne parce que chaque étape/maillon est liée ! Et un défaut dans un maillon peut causer des effets négatifs dans toute la chaîne. Même au maillon qui n'est pas directement impliqué !

Exemple :

Le pêcheur livre un bon produit au mareyeur. Celui-ci le traite mal et le livre dans des conditions douteuses à l'usine. L'usine perd son agrément d'exportation et ne paie plus le mareyeur que ne prend plus le produit du pêcheur.

Il ne faut jamais oublier que c'est l'acheteur qui fixe la valeur d'un produit, son prix de vente

Le pêcheur travaille pour le consommateur

Pas de consommateur à cause d'un prix trop élevé ou un mauvais produit, alors pas de travail pour le pêcheur

Une bonne organisation augmente considérablement l'efficacité de chaque maillon

- achat de matériel en gros \geq réduction des prix d'achat
- partage des frais de production
- partage des frais de transport
- partage des frais de stockage
- meilleure position dans la discussion des prix de vente